

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 MARS 2009

A 19 HEURES

L'An deux mille neuf, le dix du mois de mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session budgétaire de mars.

Présents : Mme CAMOUGRAND Nathalie, DARMAILLACQ Evelyne,
DASQUET Karine, FERREIRA Mireille,
HERRY-VERBEKE Emmanuelle et SAUBION Béatrice,
Messieurs CASTAINGS Dominique,
MAUBOURGUET Jean-Pierre et TRAMBOUZE Bernard

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. CASTAINGS Dominique

Date d'envoi de la convocation : 05 mars 2009

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*

**

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Approbation du P.L.U.
4. Approbation des comptes administratifs 2008
5. Approbation des comptes de gestion 2008
6. Vote des taux des impôts locaux
7. Adoption des budgets primitifs 2009 avec affectation des résultats de l'exercice 2008
8. Affaires foncières
9. Personnel
10. Location communale
11. Affaires diverses

*

**

Monsieur le Maire procède à l'appel des 8 conseillers municipaux en exercice, hormis lui-même :

- CAMOUGRAND Nathalie, 2^{ème} adjointe
- CASTAINGS Dominique
- DARMAILLACQ Evelyne
- DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe
- FERREIRA Mireille
- HERRY-VERBEKE Emmanuelle
- MAUBOURGUET Jean-Pierre
- SAUBION Béatrice

Désignation du secrétaire de séance :

M. Dominique CASTAINGS se propose pour tenir le rôle de secrétaire de séance.

Vote pour cette désignation :

- membres en exercice : 9
- ayant pris part à la délibération : 9
- votants : 9
- pour : 9

M. CASTAINGS assure le secrétariat de la présente séance du Conseil Municipal.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable à l'extension de la maison de retraite donné par le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale), à Bordeaux, le vendredi 6 mars.

L'accompagnaient à cette audition :

- Mme DASQUET, 1^{ère} adjointe, et Vice-Présidente du CCAS
- le docteur Léon TORDJMAN, médecin coordonnateur de l'EHPAD
- M. Pierre GUILLOT, architecte programmiste du projet d'extension
- Mme COTTAVOZ, représentante de la DDASS DES LANDES
- M. PAYRAULT, représentant le CONSEIL GENERAL DES LANDES

Il fait un bref compte-rendu de la séance.

Il signale que le CROSMS a donné son avis favorable à l'unanimité de ses membres, ce qui est un phénomène rare.

Il redit son étonnement d'avoir découvert, en début de mandat, cet énorme projet initié en 2002. Avec son équipe municipale, ils ont étudié le dossier qui leur a paru bon ; c'est pourquoi ils ont décidé de le poursuivre, d'autant plus qu'un statut quo aurait mené à la fermeture à terme de la maison de retraite avec tout ce que cela comporte comme conséquences néfastes.

La maison de retraite passera donc de 22 places à 60, dont 12 Alzheimer. Le projet devrait être terminé en 2012, ou au pire 2013.

Il remercie Mme Karine DASQUET ainsi que tous ceux qui ont œuvré sur ce projet qui a demandé beaucoup de travail.

*

**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 3 février 2009 dont le secrétaire de séance était M. Jean-Pierre MAUBOURGUET.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par une conseillère municipale, Mme Béatrice SAUBION, au sujet d'un point à l'ordre du jour de cette réunion : la vente pour l'euro symbolique à la Communauté des Communes d'un terrain communal pour la réalisation de la piste cyclable. Il fait observer qu'à l'époque de l'acquisition de ce terrain, alors même que Mme SAUBION était membre de la municipalité de Mme Meister, la division parcellaire du terrain aurait dû être faite, ce qui n'a pas été le cas et qui doit être fait à présent.

Il regrette que Mme SAUBION ait fait une démarche à ce sujet auprès de la Communauté de Communes sans en parler à quiconque. Il remarque par contre l'absence de Mme SAUBION pendant les jours qui ont suivi la tempête Klaus, contrairement à M. MAUBOURGUET et à Mme FERREIRA qui ont aidé efficacement, ce dont il les remercie.

M. MAUBOURGUET demande à ce que les frais inhérents à la cession des parcelles à la Communauté des Communes soient pris en charge par celle-ci qui les acquiert pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver ce procès-verbal :

- membres en exercice : 9
- ayant pris part à la délibération : 9
- votants : 9
- exprimés : 9
- pour : 6
- contre : 3 (Mme DASQUET, DARMAILLACQ, SAUBION)

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Une seule DIA (déclaration d'intention d'aliéner) a été traitée ; elle n'a pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

- Bien vendu : bâti sur terrain propre de 4.020 m², aux lieux dits Pees et Biron
- Prix : 138.000,00 €

M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA demandent à consulter la D.I.A. ; s'ensuit une discussion à voix basse inaudible par l'assemblée.

3. APPROBATION DU PLU

Monsieur le Maire dépose sur la table du conseil le dossier soumis à approbation et demande que les élus concernés par le projet se retirent de la salle du conseil.

M. MAUBOURGUET quitte la salle.

Un échange s'ensuit entre Monsieur le Maire et Mme SAUBION quant au retrait de celle-ci. Monsieur le Maire signale que son frère est directement intéressé par le sujet, qu'il est l'auteur d'importantes observations sur le dossier soumis à enquête publique, et qu'il y a un risque de contentieux. Il invite Mme SAUBION à prendre la décision la plus opportune dans l'intérêt de la Commune. Il rappelle cependant qu'au mandat précédent, elle avait quitté la salle alors qu'il fallait délibérer pour nommer l'avocat de la Commune en défense contre son frère. Mme SAUBION lui répond que son frère est bien distinct d'elle-même et lui demande « l'accréditation » pour participer à la délibération. Monsieur le Maire la renvoie à son libre choix. Elle demeure autour de la table.

Monsieur le Maire rappelle la procédure :

- 12 février 2002 : délibération prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU
- 29 novembre 2007 : délibération arrêtant le projet
- 17 novembre 2008 : arrêté municipal n° 2008/55 prescrivant la mise à l'enquête publique, du 9 décembre 2008 au 9 janvier 2009 ; M. VILLENAVE, géomètre-expert à MIMIZAN, est le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Pau (par ordonnance du 29 octobre 2008).

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, M. VILLENAVE, et considérant l'avis de M. MESPLEDE, géomètre-expert maître d'œuvre du projet, Monsieur le Maire propose de retenir toutes les modifications mineures formulées par M. VILLENAVE, à l'exception de celles qui, selon M. MESPLEDE, se heurteront au contrôle de légalité de la Préfecture au risque de devoir reprendre la procédure de révision dans sa totalité, à savoir :

- La Jaougotte
- parc de Frouas, parc de Matchin
- extension d'une zone NH
- zone UH3 du quartier de Delès
- zone UT du camping Le Col Vert
- zone UH2 de Vielle

Il en donne le détail.

Après examen du dossier déposé sur la table, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre que M. Eric HOUEE a envoyé à Monsieur le Sous-Préfet. Il conteste la position abusive adoptée à son égard par Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la délivrance de documents administratifs et l'information du Comité consultatif PLU. Cette demande d'agir lui rappelle le comportement du précédent Maire, M. Robert CAMGUILHEM, à son encontre pendant sa mandature.

Vote pour approuver le projet de PLU tel que défini ci-avant :

- membres en exercice : 9
- ayant pris part à la délibération : 8 (M. MAUBOURGUET ayant quitté la salle)
- votants : 8
- abstentions : 2 (Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 6
- pour : 6

Dont délibération.

Monsieur MAUBOURGUET reprend sa place et Monsieur le Maire l'informe de la décision qui vient d'être prise.

4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Avant d'aborder la lecture des documents comptables, Monsieur le Maire précise que ces documents budgétaires ont reçu l'avis favorable de la Commission Economie le mercredi 04 mars 2009 avec les membres en place, à savoir outre lui-même, Mme DASQUET et Mme CAMOUGRAND.

Il dépose sur la table les documents afférents à l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2008 des budgets :

- lotissement Mestejouan
- budget principal de la commune

Il atteste de leur conformité avec les comptes de gestion établis par monsieur DUBAN, comptable de la commune.

Mme DASQUET procède à la lecture de tous les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

4.1 C.A. 2008 LOTISSEMENT MESTEJOUAN

Résultats :

- excédent de fonctionnement : 10.589,98 €
- équilibre en investissement
- soit un excédent global de clôture : 10.589,98 €

4.2 C.A. 2008 COMMUNE

- excédent de fonctionnement : 1.027.499,72 €
- excédent d'investissement : 531.716,59 €
- soit un excédent global de clôture : 1.559.216,31 €

Avant de passer aux votes, Monsieur le Maire donne quelques précisions sur ces comptes.

Commentaires sur la section « FONCTIONNEMENT » (excédentaire de 1.027.499,72 €)

En dépenses (2.210.684,02 € de réalisations, soit 71,09 % des prévisions budgétaires) :

Quelques précisions sont données dont notamment :

- des écarts très sensibles entre les prévisions et les réalisations proviennent du fait que la clôture des comptes de l'exercice s'est faite environ 1 mois plus tôt que d'habitude, en raison de la mise en place du programme Helios à la Trésorerie de CASTETS. En effet, ce programme a entraîné, dès cet exercice 2008, la suppression de la « journée complémentaire » (journée qui couvrait en fait le mois de janvier de l'exercice suivant).

- le compte 61522 (entretien/répar. de bâtiments) : la prévision englobait le « coussin » de la section de fonctionnement.

- le compte 6227 (frais d'actes et de contentieux) enregistre le solde de l'affaire BELLEREAU/NASSOY.

- M. MAUBOURGUET questionne sur l'augmentation du compte 6232 (fêtes et cérémonies) ; Mme DASQUET lui répond qu'il s'agit de frais inhérents à la première année de la mandature.

- Mme FERREIRA questionne sur l'augmentation du compte 6411 ; Mme DASQUET note que cette question concerne le budget primitif 2009 et non le compte administratif 2008 en cours d'étude.

En recettes (3.238.183,74 € de réalisations, soit 104,13 % des prévisions budgétaires) :

Quelques précisions :

- au compte 7362 (taxe de séjour) : seulement 50.179,97 € d'encaissé à cause de la suppression de la « journée complémentaire » ; reste à encaisser environ 156.000 €

- au chapitre 77 : + 206.697,17 € provenant essentiellement du compte 7788 (autres produits exceptionnels) :

- . ONF pour l'indemnisation de la perte du camping municipal : 150.000 €
- . NASSOY pour l'affaire juridique : environ 17.000 €
- . FIPOL (naufage du pétrolier Prestige) : environ 1.500 €

Commentaires sur la section « INVESTISSEMENT » (excédentaire de 531.716,59 €)

Après avoir répondu aux questions, Monsieur le Maire se retire pour laisser l'Assemblée valablement délibérer.

Mme DASQUET est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée pendant le retrait du Maire de la salle du Conseil.

Mme DASQUET fait procéder au vote pour l'approbation des comptes administratifs 2008 :

	<u>Budget principal de la Commune</u>	<u>Budget annexe lotiss. Mestejouan</u>
- membres en exercice :	9	9
- ayant pris part à la délibération :	8	8
- votants :	8	8
- abstentions :	2 (Mme SAUBION et FERREIRA)	2 (Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés :	6	6
- pour :	6	6

Dont délibération.

Tous les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, reprend la présidence de l'assemblée et remercie les élus qui lui ont accordé leur confiance pour ces comptes administratifs.

5. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008

5.1 COMPTES DE GESTION COMMUNE ET LOTISSEMENT MESTEJOUAN

Etablis par Monsieur DUBAN, comptable de la commune, ils sont conformes aux comptes administratifs qui viennent d'être approuvés.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour leur approbation :

	<u>Budget principal de la Commune</u>	<u>Budget annexe lotiss. Mestejouan</u>
- membres en exercice :	9	9
- ayant pris part à la délibération :	9	9
- votants :	9	9
- abstentions :	2 (Mme SAUBION et FERREIRA)	2 (Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés :	7	7
- pour :	7	7

Dont délibération.

5.2 COMPTES DE GESTION LOTISSEMENT JACQUES ET LOTISSEMENT GAYAT

Et à la demande de M. DUBAN, bien que les lotissements Jacques et Gayat n'aient pas fonctionné dans notre comptabilité budgétaire 2008, la clôture des comptes dans la comptabilité de la trésorerie nécessite la remise d'un compte de gestion au Juge des Comptes. M. DUBAN sollicite donc l'approbation de ses comptes de gestion.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour leur approbation :

	<u>Budget annexe Lotiss. Jacques</u>	<u>Budget annexe lotiss. Gayat</u>
- membres en exercice :	9	9
- ayant pris part à la délibération :	9	9
- votants :	9	9
- abstentions :	2 (Mme SAUBION et FERREIRA)	2 (Mme SAUBION et FERREIRA)

- exprimés : 7 7
- pour : 7 7

Dont délibération.

6. VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Ils sont les suivants, étant rappelé que la taxe professionnelle unique (TPU) a été mise en place en 2007 au niveau de la Communauté des Communes du Canton de Castets.

	Bases d'imposition pour 2009	Taux Commune 2009	Impôts 2009
taxe habitation	1 552 000 €	14,93%	231.714 €
taxe foncière (bâti)	2 158 000 €	17,91%	386 498 €
taxe foncière (non bâti)	163 400 €	36,33%	59 363 €
Soit un produit de taxes communales de			677 575 €

Soit 50.961 € de plus qu'en 2008, en raison de l'actualisation et de la revalorisation annuelle des bases par les services fiscaux.

Monsieur le Maire signale que nous serions la seule Commune de la Communauté des Communes du Canton de Castets à maintenir ses taux. Il estime qu'en cette période de crise, il est préférable de ne pas les augmenter.

Vote pour approuver le maintien de ces taux, tels qu'ils ont servi de base au budget 2009 :

- membres en exercice : 9
- ayant pris part à la délibération : 9
- votants : 9
- pour : 9

Dont délibération.

7. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 AVEC AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Il s'agit d'adopter les 2 budgets primitifs suivants :

- le budget principal de la Commune
- le budget annexe du lotissement Mestejouan

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU LOTISS. MESTEJOUAN

Monsieur le Maire dépose sur la table tous les documents afférents au vote de ces budgets.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Il précise que par manque de temps, en cette veille d'élections municipales, l'enveloppe prévue au compte 6574 (subventions aux associations) sera ventilée ultérieurement, après analyse détaillée des demandes qui continuent, d'autre part, à arriver. C'est donc la nouvelle assemblée qui décidera.

L'affectation du résultat du budget principal est la suivante : aucun besoin de financement n'étant constaté, il n'y a pas lieu d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement ; il sera donc affecté intégralement, soit 1.027.499,72 €, au report à nouveau, compte 002 de la section de fonctionnement.

- le chapitre 012 englobe la rémunération des 10 CAE tempête (contrat d'accompagnement à l'emploi) ; 9 ont été embauchés au 1^{er} mars. Monsieur le Maire précise que les critères d'éligibilité à l'emploi étant très stricts, le 10^{ème} n'a pu être encore recruté. Il précise que la Municipalité a fait un choix social en embauchant 10 personnes ; leur salaire est pris en charge à 90 % par l'Etat. Il souligne qu'il a agi très vite avant que la « porte ne se referme ».

En ce qui concerne la dette de la Commune, il informe l'assemblée que le taux d'endettement de 8,95 % est en baisse du fait qu'aucun nouvel emprunt n'ait été souscrit.

Il fait procéder au vote pour adopter ces budgets ainsi que pour approuver l'affectation des résultats antérieurs telle qu'exposée ci-avant :

- membres en exercice : 9
- ayant pris part à la délibération : 9
- votants : 9
- abstentions : 2 (Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 7
- pour : 7

Dont délibération.

M. MAUBOURGUET regrette de n'avoir pu participer à l'élaboration de ces documents budgétaires. Il comprend l'abstention de Mme SAUBION et de Mme FERREIRA qui n'ont pas eu la chance d'avoir pu les consulter au préalable.

8.AFFAIRES FONCIERES

Le lot n° 20 du lotissement communal Mestejouan est libre à la vente, l'acquéreur s'étant désisté.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément à la délibération prise à l'unanimité le 26 juin 2008 dans le cadre de désistements éventuels, d'attribuer le lot à M. VERNHES Sébastien.

Le lot est vendu aux conditions fixées, à savoir :

- 835 m² x 31 € = 25.885,00 € net
- date butoir pour la signature de l'acte de vente : 30 septembre 2009 ; passé ce délai, la Commune se réserve le droit d'attribuer le lot à la troisième et dernière personne figurant sur la liste d'attente, à savoir Mme Angélique MONOT (sur délibération de confirmation).

Monsieur le Maire précise que deux autres acquéreurs ne donnent pas signe de vie. Ils ont été relancés. Une des deux lettres nous est revenue avec la mention « NHAJ » (n'habite pas à l'adresse indiquée). Il suggère de revoir, à l'avenir, le principe de vente en imposant aux acquéreurs le versement d'un acompte comme cela se pratiquait autrefois.

Vote pour approuver l'attribution du lot n° 20 à M. VERNHES aux conditions habituelles :

- membres en exercice : 9
- ayant pris part à la délibération : 9
- votants : 9
- exprimés : 9
- pour : 9

Dont délibération.

9. PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Emmanuelle HERRY-VERBEKE, rapporteur de la commission communale « culture – association » qui a étudié le dossier et donné un avis favorable à l'embauche d'un agent pour la médiathèque lors de la réunion du 07 février 2009.

Mme HERRY-VERBEKE fait un exposé détaillé de la situation.

Cette embauche permettra de développer l'offre culturelle peu présente sur la Commune qui regorge par ailleurs d'activités sportives.

Avec cette embauche, retour à l'esprit de création du projet initial par l'équipe municipale de Mme MEISTER, à savoir 3 services / 3 postes :

- maison des jeunes : 1 emploi
- médiathèque : 1 emploi
- sport : 1 emploi

Les 3 travaillent en parfaite intelligence et de façon optimale à l'animation de la Commune.

D'autre part, cette création de poste s'inscrit dans la politique de l'équipe de Monsieur le Maire qui s'était engagée, sur sa profession de foi, à dynamiser les services médiathèque et maison des jeunes.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour créer un poste à temps complet (35 heures par semaine) au grade *d'adjoint du patrimoine*, à compter du 1^{er} juin 2009, et autoriser le Maire à procéder au recrutement.

Vote :

- ayant pris part à la délibération 9
- votants : 9
- exprimés : 9
- pour : 9

Dont délibération.

10. LOCATION COMMUNALE

Il s'agit de permettre à M. et Mme LEGLIZE, locataires communaux (autorisés par délibération du Conseil Municipal en date du 8 janvier 2009 à écourter leur délai de préavis de départ du logement T3 Nord, à côté du presbytère, au 1^{er} mars 2009), de se maintenir dans les lieux jusqu'au 15 mars 2009. Le montant du loyer de mars sera proratisé en fonction de la durée d'occupation.

Vote pour approuver ce report de délai et le prolonger par quinzaine si nécessaire :

- ayant pris part à la délibération : 9
- votants : 9
- exprimés : 9
- pour : 9

Dont délibération.

11. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire remercie Mme Evelyne DARMAILLACQ qui s'est démenée suite à la tempête KLAUS du 14 janvier et a réalisé un travail énorme qu'elle poursuit encore aujourd'hui.

Il remercie Mme Emmanuelle HERRY-VERBEKE qui s'occupe des associations et du développement de la médiathèque.

M. Jean-Pierre MAUBOURGUET soulève le problème du dépôt de cadavres marins dans les bennes de la COVED et estime qu'il faut se pencher sur l'amélioration du système.

Il parle de la récupération des déchets verts par des preneurs dont il donnera les coordonnées. Mme Evelyne DARMAILLACQ est étonnée car, selon ses renseignements, pris à la source, Tartas ne reprend pas ces déchets depuis déjà deux ans. Un échange s'ensuit, chacun campant sur ses positions.

Mme Béatrice SAUBION remercie Mme Emmanuelle HERRY-VERBEKE de l'avoir conviée à la commission communale associations.

La séance est levée à 20 h 56.